

## Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 14:47:58

**Missions :** Le diététicien apporte sa compétence scientifique et technique pour assurer la qualité des aliments et des préparations alimentaires, l'équilibre nutritionnel, l'établissement de régimes sur prescription médicale et le respect des règles d'hygiène. Il travaille en collaboration avec des médecins, des gestionnaires ou des chercheurs.

Il existe une pluralité des interventions, des modes d'exercice et des statuts pour cette profession. Le travail du diététicien varie en fonction de la structure dans laquelle il exerce.

A l'hôpital, il travaille en collaboration avec des médecins nutritionnistes, il suit le malade de son admission à sa sortie, notamment, il établit un régime alimentaire en fonction de son état de santé. La restauration collective (établissements scolaires, restaurants d'entreprises...) est une autre voie pour le diététicien qui aura alors pour rôle de veiller à l'équilibre nutritionnel des menus servis.

Dans l'industrie, le diététicien peut exercer ses compétences dans les services de recherche et de marketing en proposant de nouveaux produits.

En cabinet libéral, il reçoit les patients que lui envoient les médecins et soigne les troubles de la nutrition.

### Les qualités requises :

Outre les connaissances techniques, le travail de diététicien requiert :

- La capacité à travailler en équipe avec le personnel soignant, les cuisines, les services achats.
  - Une grande pédagogie pour obtenir l'adhésion des patients aux contraintes alimentaires liées à la maladie.
  - Des capacités relationnelles et une certaine intuition afin de déceler les causes des troubles nutritionnels, les carences ou les surcharges d'un régime alimentaire.
  - De l'originalité et de la créativité pour varier les composants des menus.
  - La compréhension des besoins et des contraintes physiques et psychologiques inhérentes à chaque pathologie.
- La formation et le recrutement des diététiciens
- Deux diplômes de niveau bac + 2 permettent d'exercer : le BTS diététique et le DUT biologie appliquée, option diététique. Ils sont accessibles sur dossier et sur entretien aux titulaires des bacs : C, D et F7.
- La formation est répartie sur 2 ans avec des stages en restauration collective puis en milieu hospitalier.
- Recrutement et évolution de carrière
- Dans la fonction publique, le recrutement effectue par concours sur titre organisé dans chaque établissement au niveau départemental. Les renseignements peuvent être obtenus auprès des Directions Départementales de l'Action sanitaire et sociale (DDASS) de chaque département. Outre la

possession du diplôme d'état, il est nécessaire de remplir les conditions pour entrer dans la fonction publique.

### Evolution de carrière

La titularisation intervient après un stage de 12 mois. Le grade de directeur compte 8 échelons à l'issu su 6ème échelon, il est possible d'accéder au corps des directeurs surveillants-chefs des services médicaux par concours interne sur titre. **Evolutions professionnelles** À Après une expérience professionnelle de 4 ans, le directeur hospitalier peut prétendre en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur auprès des étudiants directeurs.

Le grade de directeur cadre de santé est accessible par concours sur titres interne ouvert aux directeurs titulaires du diplôme de cadre de santé comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans le corps (cf fiche "cadre de santé").

Le grade de directeur cadre supérieur de santé est accessible par concours organisé dans chaque établissement aux directeurs cadres de santé comptant au moins 3 ans de service effectif dans le grade de cadre de santé (cf fiche "cadre supérieur de santé").

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur preuves aux directeurs cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions (cf fiche "directeur des soins"). **Rémunération** À Directeur de classe normale :

À DÉbut de carrière : 1610,-

À Fin de carrière : 2517,-

Directeur de classe supérieure :

À DÉbut de carrière : 2150,-

À Fin de carrière : 2795,-

Directeur cadre de santé :

À DÉbut de carrière : 2064,-

À Fin de carrière : 3275,-

Directeur cadre supérieur de santé :

À DÉbut de carrière : 2895,-

À Fin de carrière : 3514,-